REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE L'ASA DU CANAL D'ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 4-2025

Séance du 17 juin 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Thibaud MARGALET Président.

Présents : Madame Béatrice BOUZAN et Messieurs Patrice CALMON, José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET, Etienne MARGALL, Cédric SANCHEZ et Marc SIMON, syndics titulaires.

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 8

Date de la convocation

Le 16 mai 2025

OBJET

Rôle 2025

Monsieur Robert GILI a été nommé secrétaire.

Le Président expose aux syndics qu'avec la mise en place des Pes Asap Ormc le rôle de cette année est divisé en treize rôles de :

- Rôle 1 : sept mille huit cent cinquante et un euro et cinquante-trois centimes (7 851,53 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de sept cent soixante-treize euros et soixante-trois centimes (773,63 €).
- Rôle 2 : cinq mille huit cent soixante-quatre euros et vingt-huit centimes (5 864,28 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de cinq cent soixante-dix-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (577,99 €)
- Rôle 3 : treize mille quinze euros et cinquante-cinq centimes (13 015,55 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de mille deux cent quatre-vingt-deux euros et treize centimes (1 282,13 €)
- Rôle 4 : quatorze mille trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (14 038,97 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de mille trois cent quatre-vingt-trois euros et six centimes (1 383,06 €)
- Rôle 5 : dix-huit mille six cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes (18 618,75 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de mille huit cent trente-quatre euros et quinze centimes (1 834,34 €)
- Rôle 6 : cinq mille trois cent quatre-vingt euros et vingt et un centimes (5 380,21 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de cinq cent trente euros et vingt et un centimes (530,21 €)
- Rôle 7 : trois mille cent soixante-treize euros et trente-neuf centimes (3 173,39 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de trois cent douze euros et quatre-vingt-un centimes (312,81€)
- Rôle 8 : dix mille cinq cent douze euros et quarante-six centimes (10 512,46 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de mille trente-cinq euros et soixante-quatorze centimes (1 035,75 €)
- Rôle 9 : quatre mille six cent trois euros et trente-deux centimes (4603,32 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de quatre cent cinquante-trois euros (453,66 €)
- Rôle 10 : dix mille huit cent quarante-sept euros et soixante-douze centimes (10 847,72 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de mille soixante-huit euros et soixante-douze centimes (1 068,72 €)
- Rôle 11 : quinze mille cent soixante-seize euros et quatre-vingt-quatorze centimes (15 176,74 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et vingt centimes

- Rôle 12 : six mille quatre cent quarante-trois euros et soixante-huit centimes (6 443,68 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de six cent trente-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (634,99 €)
- Rôle 13 : neuf cent cinquante-huit euros et quarante-huit centimes (958,48 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de quatre-vingt-quatorze euros et quarante-deux centimes (94,42 €).

Soit un total de cent seize mille quatre cent soixante-dix-neuf euros et soixante-seize centimes (116 479,56 €) avec une taxe sur la valeur ajoutée de onze mille quatre cent soixante-seize euros et dix-sept centimes (11 476,17 €)

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- Approuve le montant des treize rôles 2025

- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Thibaud MARGALET

